

Les étapes du dispositif ALABRI CÈZE

- 1 **Prenez contact avec l'équipe ALABRI** et fixez un rendez-vous pour une visite de votre logement.
- 2 **Un professionnel vient à votre domicile** pour évaluer avec vous les vulnérabilités de votre habitation.
- 3 **Un rapport de diagnostic vous est remis** indiquant les risques auxquels vous êtes soumis et détaillant les mesures à mettre en œuvre pour vous protéger.
- 4 **Bénéficiez d'un accompagnement technique** pour la constitution de votre dossier de demande de subventions ainsi que la mise en œuvre des mesures préconisées dans le diagnostic.

C'est quoi ALABRI Cèze ?

L'opération ALABRI Cèze a été mise en place par le Syndicat ABCèze afin d'accompagner les propriétaires de logement dans la réalisation de travaux de réduction du risque inondation et répondre aux obligations réglementaires imposées par les Plans de Prévention du Risque d'inondation (PPRI) dans les zones d'aléa modéré à fort :

-  **Diagnostic GRATUIT** et personnalisé de la vulnérabilité de votre logement face au risque d'inondation réalisé par le cabinet d'experts OSGAPI
-  **Jusqu'à 80 % de subventions** pour la mise en œuvre des travaux de protection de votre logement, sans condition de revenus. Un complément de subvention jusqu'à 100% est possible pour les revenus modestes.



Vous êtes propriétaire d'un logement situé en zone inondable ?

Le Syndicat Mixte ABCèze vous accompagne afin d'adapter votre logement au risque d'inondation et d'obtenir des aides financières, dans le cadre du **dispositif ALABRI Cèze**.



Une permanence dédiée

Nos diagnostiqueurs pourront vous renseigner sur votre situation, déterminer si vous êtes éligible au dispositif et convenir d'un rendez-vous.

 09 74 76 93 52

 alabri@osgapi.com

Opération financée par



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DIAGNOSTIC GRATUIT &
TRAVAUX SUBVENTIONNÉS
JUSQU'À 80% SANS CONDITION DE REVENUS
100% SELON LES REVENUS DU FOYER

